

ANNEXE E

RAPPORT DES AUDITEURS*

Aux administrateurs de _____

Nous avons effectué l'audit de la déclaration ci-jointe (la « Déclaration ») relative aux quantités de contenants consignés vendus et récupérés pour la période du 1^{er} janvier 20____ au 31 décembre 20____ de _____ (la « Société »). Cette Déclaration a été préparée par la direction de la Société conformément à l'Entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses (l'« Entente »). La direction de la Société est responsable pour la préparation de cette Déclaration conformément aux dispositions de l'Entente, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'une Déclaration exempte d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de la direction pour la Déclaration

La direction de la Société est responsable pour la préparation de cette Déclaration conformément aux dispositions de l'Entente, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'une Déclaration exempte d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cette Déclaration, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que le tableau ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans la Déclaration. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que le tableau comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation de la Déclaration afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de la Déclaration.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, l'information présentée dans la déclaration relative aux quantités de contenants recyclables vendus et récupérés pour la période du 1^{er} janvier 20____ au 31 décembre 20____ a été préparée, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions de l'Entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses.

Méthode de comptabilité et restriction de diffusion

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention que cette Déclaration a été préparée afin de permettre à la Société de répondre aux exigences de l'Entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses. En conséquence, il est possible que cette Déclaration ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement à la Société québécoise de récupération et de recyclage.

Cabinet _____

Ville _____

Date _____

N.B: À titre d'exemple seulement. L'auditeur doit se référer aux normes en vigueur.

ANNEXE E : Formulaire à remplir

Déclaration visant la période du 01 janvier au 31 décembre

Nom de l'entreprise

Numéro de permis du MDDELCC

Partie 1

Déclaration des quantités de contenants recyclables consignés vendus, livrés ou donnés qui n'ont pas été déclarés par un autre adhérent à la présente Entente.

(Contenants consignés pour lesquels vous n'avez pas payé la consigne à l'achat.)

	Aluminium	Plastique	Verre
Quantité totale de contenants recyclables consignés, vendus, livrés, donnés	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Quantité totale selon vos Déclarations mensuelles	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Écart constaté	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Partie 2 Pour Récupérateurs seulement

Quantité de contenants recyclables récupérés sans verser de prime aux détaillants (sur contenants 20¢ et 5¢)

Quantité totale de contenants recyclables récupérés sans verser la prime aux détaillants

Quantité totale selon les déclaration mensuelles

Écart constaté